

EDITO

Au SPF Finances, l'année 2022 a, comme les précédentes, été marquée du sceau de l'austérité, tant vantée par certains. La CGSP s'insurge contre cette vision qui pousse le management à pallier le manque de moyens par des mesures qui remettent sans cesse en cause le fonctionnement du SPF Finances, tablant sur la bonne volonté du personnel qui finit toujours par s'adapter. C'est inacceptable, raison pour laquelle la CGSP AMiO Finances continuera d'être à vos côtés en 2023.

Dans les bonnes nouvelles, une enveloppe supplémentaire a été obtenue dans le cadre du dernier conclave budgétaire. Elle va permettre le recrutement de 255 personnes. Si l'arrivée de ces nouveaux collègues est fort attendue, c'est notamment parce que l'insuffisance des moyens alloués depuis plusieurs années ne permet plus de couvrir tous les besoins (notamment le remplacement 1/1 pour les fonctions de contrôle). Des avancées ont également été obtenues dans le dossier "services actifs" mais elles sont insuffisantes.

Outre les revendications portées par les camarades aux comités A (pensions, ...) et B (carrière pécuniaire, congés, évaluation, ...), la CGSP AMiO Finances continuera de se battre pour le personnel du SPF Finances au niveau du Comité de Secteur-II et des différents comités qui en dépendent. Les sujets ne manqueront pas. On peut d'emblée citer le plan de personnel, la téléphonie (une enquête CGSP est en cours), le système de répartition de tâches par paniers (déshumanisant et oppressant), le système d'horaire variable, les accords d'équipe, PersoPoint, les bâtiments qui se raréfient, la

dégradation des conditions de travail, FedoRest, FedoPress, le règlement organique qui doit être adapté et le règlement de travail dont nous ne disposons toujours pas !

L'équipe CGSP AMiO Finances vous remercie pour la confiance accordée en 2022 et vous souhaite une belle année 2023.

PERSOPOINT

PersoPoint reçoit toujours 400 à 500 tickets par jour ouvrable. Il reste un solde de 2.698 tickets ouverts à traiter.

Une mise à jour en novembre a apporté de nouvelles fonctionnalités dans SCOPE et PersoExpenses (<https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-intranet/FR/actualites/Pages/PersoPoint--Scope-et-PersoExpenses-s-enrichissent-de-nouvelles-fonctionnalites-.aspx>).

Dans SCOPE : matricule BOSA, congés de circonstances adaptés, prestations irrégulières (V10) et récupération forfaitaire (V04) sont modifiés ou adaptés.

Dans PersoExpenses, on peut désormais supprimer un trajet domicile-travail erroné, ou y indiquer une date de fin, on peut annuler une demande d'e-Ticket. On peut aussi enregistrer des frais pour des prestations effectuées en dehors des jours / heures planifiées (formation, mission un jour de 4/5 temps ou en dehors des planifications de shifts). Les notes de frais erronées ou incomplètes qui n'ont pas encore été approuvées peuvent être corrigées, complétées ou supprimées.

Par ailleurs, SCOPE et SAGO changent de nom et deviennent PersoContact et PersoSelfService ...

Dès janvier 2023, les missions de service apparaîtront automatiquement dans PersoExpenses.

Les multiples problèmes de paiement des indemnités, les erreurs de calcul, et le paiement tardif, suite aux soucis informatiques ont nécessité de nombreux recalculs manuels pour corriger et rectifier les montants. Lorsque le recalcul aboutit à un solde positif, celui-ci sera versé avec le traitement de décembre. Lorsque le recalcul aboutit à un solde négatif, une analyse approfondie sera effectuée avant récupération de l'indu. Un recensement des problèmes rencontrés sera fourni aux organisations syndicales représentatives.

Une analyse des retards de paiement des indemnités montre que dans certains cas, c'est le retard de l'approbation par le chef de service qui peut en être la cause. Parfois aussi, la demande de validation n'est pas envoyée au chef de service compétent. Un rappel sera envoyé à ce sujet.

Compteur V10 : une correction sera effectuée fin décembre pour les RU (pour la période du 1er juillet au 14 octobre, 300 corrections ont été réalisées). Il n'y aura dès lors pas de limite de récupération à 76h d'ici fin décembre.

La prime de fin d'année a été calculée en 2 parties : l'une sur la période janvier à juin, l'autre pour le second semestre, après passage à PersoPoint. Cela a fait l'objet de deux versements et de deux fiches de calcul et la fiche de traitement de décembre reprendra les 2 versements.

Pour la période du 24 décembre 2022 au 2 janvier 2023, les agents qui doivent assurer une permanence peuvent effectuer les prestations en télétravail (à inscrire dans SCOPE – PersoSelfService). Et pour le 2 janvier 2023, premier jour ouvrable de l'année 2023, pour bénéficier de l'après-midi non prestée, vous devez faire acte de présence le matin.

TELEPHONIE - Enquête CGSP

Le management du SPF Finances a mis en place une nouvelle téléphonie pour pallier le manque de personnel. Nous avons encore toutes et tous en mémoire les débuts chaotiques de ce projet implanté dans la précipitation.

Il a fallu qu'une action soit organisée en front commun au North Galaxy et qu'un préavis de grève soit déposé en date du 26 novembre 2019 pour que le management prenne conscience des problèmes engendrés par cette nouvelle téléphonie.

Depuis 3 ans, les organisations syndicales, ne cessent de relayer vos difficultés quotidiennes pour assurer le traitement des appels.

Si à la suite de nos interpellations, des améliorations ont été apportées (programmes, plages horaires, ...), actuellement le management se montre plutôt satisfait en s'appuyant sur les statistiques du nombre d'appels reçus et traités...

La CGSP vous entend et estime que d'autres changements doivent encore être apportés. La CGSP revendique notamment une adaptation des permanences (périodes de 2 heures, pas de permanence sur le temps de midi ni après 16h) et une révision de la

répartition de ces appels. Pour la CGSP, s'il est important que le SPF Finances puisse assurer ce service public, il faut qu'il dispose des moyens nécessaires afin qu'elle ne soit assumée qu'à concurrence d'une partie du temps de travail.

La CGSP souhaite identifier au mieux les problèmes rencontrés dans chaque administration générale, afin de dresser un cahier de revendications exhaustif que nous adresserons à l'autorité.

C'est à cette fin que les **délégués CGSP AMiO Finances se chargeront de récolter les réponses pour le 31 janvier 2023.**

N'hésitez pas à les contacter !

MALADIE : DU NOUVEAU A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2023

- Absence maladie qui ne comporte qu'un seul jour : (2 > 3x 1 jour / année civile à partir du 1^{er} janvier 2023)

L'envoi d'un certificat médical auprès de l'Administration de l'expertise médicale (Medex), n'est pas exigé pour une absence maladie d'un jour, sauf si vous avez déjà été absent pour maladie, sans certificat, 2 fois une journée, au cours de l'année civile en cours.

A partir du 1^{er} janvier 2023, le certificat médical sera exigé, si vous avez déjà été absent pour maladie, 3 fois une journée depuis le début de l'année civile.

- Note procédure en cas d'absence pour cause de maladie/accident

La note maladie, en vigueur depuis le 15 avril 2013, devait être mise à jour. Cette note a été concertée, l'occasion pour la CGSP de veiller à ce que le personnel dispose d'un document

clair. La CGSP a remis un avis positif avec des remarques. Il est important de respecter les instructions en cas d'absence pour maladie, pour éviter de vous retrouver en absence injustifiée. En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter vos délégués CGSP sans tarder.

INDEMNITE KILOMETRIQUE

L'AR du 10 novembre 2022 modifie l'AR du 13 juillet 2017, et fixe le montant de l'indemnité kilométrique à 0,4170 € pour la période du 01/07/2022 au 31/09/2022.

L'indemnité kilométrique sera dorénavant adaptée trimestriellement (à partir du 01/10/2022).

À partir du 01/10/2022, cette indemnité est de 0,4201 €. Une nouvelle adaptation est attendue pour le 01/01/2023.

GREVE

Une note parue sur l'Intranet rappelle la méthode d'introduction du jour de grève dans PersoPoint :

<https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-intranet/FR/actualites/Pages/PersoPoint---Introduction-d'une-absence-pour-grève.aspx>

L'introduction de l'absence doit se faire le jour de l'absence ou le lendemain et ne doit pas être préalable.

L'attestation de grève justifiant la journée non payée est ajoutée dans le Dossier Personnel Digital. Cette attestation, sur laquelle vous aurez indiqué votre n° de compte bancaire, doit être transmise à la CGSP via votre

délégué, afin d'obtenir l'indemnité de grève, qui s'élève dorénavant à 40 €.

SIPPT

Lors des six CIC PPT de 2022, beaucoup de points concernant le bien-être et la sécurité des travailleurs ont été abordés. La CGSP et les autres organisations syndicales représentatives ont dû insister à chaque réunion pour connaître l'avancement des dossiers, voire rappeler à l'autorité que ces dossiers devaient aboutir sans délai. Quelques-uns se concrétiseront dans les prochains mois.

Le marché public BOSA des chaises de bureau ergonomiques à domicile pour les télétravailleurs sera enfin lancé au premier trimestre 2023, pour une livraison des chaises avant l'été espérons nous. La CGSP n'a pas pu obtenir la livraison à domicile, comme cela avait été le cas pour les écrans. Cela a été refusé par l'Inspection des Finances, en raison du coût supplémentaire que cela aurait entraîné. Le SPF Finances a ouvert les commandes, qui ont donné lieu à 8.600 demandes (moins que ce qui avait été estimé par la Logistique). La livraison pourra se faire dans tous les bâtiments disposant d'une permanence logistique. Si vous n'avez pas encore commandé de chaise de bureau ergonomique pour votre domicile, l'autorité nous promet que ce sera à nouveau possible lorsque les premières livraisons auront commencé.

La CGSP a relayé auprès de l'autorité la demande du personnel obligé d'assurer les permanences téléphoniques de bénéficier de conditions de travail plus confortables. Nous vous parlons ci-avant de l'enquête téléphonie.

Mais nous avons aussi obtenu la fourniture de nouveaux modèles de casques ergonomiques. Des tests ont été réalisés dans quelques services, et un modèle de casques a été sélectionné. Le marché public sera lancé début 2023 pour une fourniture de casques sans fil.

À la demande des organisations syndicales, une assurance vol pour les vélos personnels utilisés pour les déplacements professionnels a été obtenue à partir du 1^{er} janvier 2023.

La CGSP a rappelé à l'autorité l'importance de veiller à la sécurité de ses agents, qu'ils soient en uniforme ou pas, dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle et lors des déplacements sur la voie publique, suite aux agressions tragiques de policiers et de contrôleurs fiscaux ces dernières semaines. Le management de l'AGDA nous a dit y être très attentif, et a renforcé tant les protections individuelles (gilets pare-balles y compris pour les stagiaires), que les procédures (pas de mission armée en solo). Le rappel des consignes de sécurité sera fait systématiquement.

Nous profitons de cet Info Flash pour rappeler à tous nos affiliés de rapporter les problèmes de bien-être ou de sécurité rencontrés dans l'exercice de leurs fonctions à leurs délégués, qui feront remonter ces informations vers l'équipe CGSP AMiO Finances.

MESURES ECONOMIE D'ENERGIE

Le Gouvernement, relayé par le Comité de Direction du SPF Finances, a demandé aux services Logistique de mettre en place un plan d'économies d'énergie pour cet hiver. La CGSP a obtenu que ce plan soit présenté aux

organisations syndicales représentatives soit concerté dans les CIC PPT Provinciaux.

Outre la réduction de la température des locaux à 19° C, ce plan prévoit aussi la fermeture de bâtiments ou parties de bâtiments, et le regroupement des services, et donc des agents, dans une forme des "desk sharing ultra light".

La CGSP a obtenu que des CIC PPT provinciaux d'évaluation de la situation soient organisés régulièrement dès la mise en œuvre du plan d'économie d'énergie. Elle a également obtenu le report de cette mise en œuvre de quelques jours, le temps que les services Logistique puissent organiser l'accueil du personnel et que les agents puissent, eux aussi, s'organiser.

La CGSP relaye les plaintes de ses affiliés vers l'autorité. Mais nous vous rappelons que le canal le plus direct et le plus efficace pour les problèmes que vous rencontrez est le ticket EchoPark (> nouvelle demande > 0.1 Intervention > choisir le bâtiment où se pose le problème, puis sélectionner un domaine (par exemple "CHAUFFAGE - VENTILATION & AIR CONDITIONNE"), puis sélectionner le sous domaine (par exemple "Température trop basse") > Poursuivre > indiquer la localisation et les éventuelles remarques ... et le Ticket est envoyé).

FEDOPRESS

La situation de ce service a été évoquée, à la demande de la CGSP, dans le cadre d'une réunion informelle.

Comme la CGSP le craignait, l'impression transactionnelle sera externalisée à partir du 1^{er} janvier 2023. Le nouveau contrat ne

prendra cours qu'au 2 février 2023, entre le 16 décembre 2022 à 18h et le 2 février 2023, les impressions devront être réalisées localement, sur les quelques imprimantes encore en fonction. Le personnel en a été informé et pour le manager « *tout le monde a trouvé une autre affection qui lui convient au sein du SPF Finances* ». Pour la CGSP, ce dossier aurait dû être concerté dans le respect du Statut syndical et est inacceptable. La CGSP déplore par ailleurs les impacts de cette décision qui va entraver le fonctionnement du SPF Finances et la motivation du personnel.

Quant à l'imprimerie, si elle fonctionne toujours, le nombre de commandes diminue et le SPF Finances n'a pas obtenu l'aval de l'Inspection des Finances pour renouveler le matériel. La CGSP a fait part de ses craintes de fermeture, mais il lui a été répondu que ce n'était pas à l'ordre du jour.

AG DOUANES ET ACCISES

Instruction maîtrise de la violence

L'instruction maîtrise de la violence organise la procédure de délivrance, d'utilisation et de retrait des armes. Il s'agit d'une instruction importante en raison de son objet et des implications qu'elle peut avoir sur le personnel. Si le projet, fruit de nombreuses réunions et concertations, a le mérite d'être amélioré, pour la CGSP il comporte encore des points de rupture, ce qui a contraint la CGSP à remettre un avis négatif.

Note « Travailler en shift pendant des jours fériés, des jours de pont et les week-ends »

Une note a été établie au niveau du SPF Finances pour les travailleurs qui prestent en équipes successives (shifts). Cette note n'a pas

été concertée et a été soumise au SPF BOSA car elle concerne une réglementation fédérale. L'autorité a indiqué que l'application de cette note, qui conduira à une uniformisation du mode de calcul des prestations, est reportée au 1er mai 2023, pour autant que la concertation soit clôturée à cette date.

Du nouveau en matière de « services actifs »

La CGSP a interpellé la ministre des Pensions à différentes reprises par rapport à la situation discriminatoire par une partie des agents de l'AG Douanes et Accises suite aux différentes réformes organisationnelles et administratives intervenues.

La ministre avait pris l'engagement d'y remédier et une rectification vient d'être apportée par la loi du 20 novembre 2022 qui modifie l'annexe de la loi générale du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles et ecclésiastiques.

Pour rappel la Cour constitutionnelle, dans son arrêt n° 11/2019 du 31 janvier 2019, a jugé que l'article 8 §3 3° de la loi générale du 21 juillet 1844 viole les articles 10 et 11 de la Constitution parce qu'il n'accorde pas de tantième préférentiel de 1/50ème aux agents des douanes des anciens niveaux 2 et 2+ qui font partie du personnel des brigades motorisées.

La loi adapte la liste des grades et en a ajoutés. Dorénavant, les gardes de *rédacteur ; vérificateur-adjoint ; vérificateur ; vérificateur-principal ; vérificateur expert-comptable ; assistant administratif ; assistant financier-adjoint ; assistant financier ; chef administratif ; expert fiscal-adjoint, expert fiscal, expert financier et administratif* sont intégrés à l'annexe de la loi du 21 juillet 1844, mais à condition que les personnes revêtues de ces

grades aient été intégrées dans une brigade mobile au 1^{er} janvier 1993.

Pour la CGSP, s'il s'agit d'une avancée, mais celle-ci est insuffisante.

La CGSP a interpellé le SPF Finances en sa qualité d'employeur, ce 13 décembre 2022.

Pour la CGSP, le SPF Finances doit transmettre sans tarder la liste des membres du personnel (actifs et pensionnés) du personnel qui bénéficient de la modification législative, et pour les oubliés, interpellé la Ministre des Pensions pour que l'annexe soit une nouvelle fois adaptée et que le Recueil des lois de pension [Législation pensions fonctionnaires | Service fédéral des Pensions \(fgov.be\)](#) soit mis à jour, la dernière remontant à juillet 2020

Que vous soyez toujours en activité ou déjà pensionné, si à titre individuel, vous avez des questions sur l'aspect "service actif" de votre carrière, contactez vos délégués CGSP afin que votre situation soit examinée.

SERVICE SOCIAL

La CGSP déplore, depuis plusieurs années, un glissement du budget alloué au service social vers l'enveloppe P&O Bien Être, outre une diminution du budget et des services rendus.

Un espoir était né lorsque le management du SPF Finances avait convié les organisations syndicales représentatives pour établir un catalogue d'interventions qui pourraient être proposées au personnel du SPF Finances.

Lors de la dernière réunion du comité de consultation sociale, l'autorité a présenté les grandes lignes de ses futures actions.

Une nouvelle rencontre a été demandée car nous manquons de données budgétaires et le projet n'est pas celui d'un service social.

MISES EN COMPETITION DU 28 NOVEMBRE 2022

L'autorité a été interpellé sur les mises en compétition publiées au Moniteur belge ce 28 novembre 2022.

Cette vague de promotions était attendue et l'ordre de service mécontente des collègues qui se sentent oubliés (notamment en raison de la date des conditions à remplir et de la liste des emplois ouverts).

L'autorité entend poursuivre la procédure telle que publiée.

Elle a pris l'engagement de tenir les organisations syndicales informées au fur et à mesure des étapes.

Pour les collègues germanophones, elle a prévu une action spéciale de recrutements et de promotions début 2023.

AGFisc PME Bruxelles - REORGANISATION

Le SPF Finances souhaite augmenter sa capacité de contrôle, notamment à Bruxelles.

Le management a décidé que les équipes de Bruxelles I et Bruxelles II seraient sous une même direction. L'idée est d'uniformiser les procédures à partir du 1^{er} janvier 2023 et d'affecter plus de

personnel aux tâches de contrôle en abandonnant la polyvalence actuelle.

Il prévoit également d'étendre le système de « basket », afin que la gestion des dossiers puisse se faire au niveau linguistique. La CGSP n'a pas manqué de rappeler que ce système ne convient pas du tout au personnel.

Les grandes lignes de ce projet ayant été présentées dans le cadre d'une réunion informelle, la CGSP a rappelé l'obligation de concertation et les procédures à respecter au niveau des changements d'affectation du personnel, même si c'est sur base volontaire.

Pour celles et ceux qui ont été interrogés sur leurs souhaits, l'autorité a précisé qu'elle a agi de la sorte pour connaître les attentes du personnel par rapport à une nouvelle organisation du pilier P à Bruxelles.

Une procédure plus formelle devrait être mise en place par la suite. N'hésitez pas à revenir vers les délégués CGSP.

PERMANENCES CGSP AMiO FINANCES

La CGSP organise des permanences dans les bureaux du SPF Finances mais aussi dans les bâtiments de la CGSP.

**LA CGSP AMiO
FINANCES
VOUS SOUHAITE UNE
BELLE ANNEE 2023**

CONTACTS

Courriel : finances.AMIO@cgsp.be

Sites : WALLONIE <https://cgsp-irw-finances.be> - BRUXELLES <https://amio-bru.be/menu9>

RESPONSABLES RÉGIONAUX

IRB

Olivier VAN GOMPEN - GSM 0477 35 79
69 – E-mail : van_gompen@hotmail.com

IRW

* CENTRE

Patrick BACKES - GSM : 0471/25 12 22 – E-mail : patrick.backes@minfin.fed.be

* CHARLEROI

Claire EVERAERT - GSM : 0497/15 35 49 – E-mail : claire.everaert@minfin.fed.be

* HAINAUT OCCIDENTAL

Pierre WATTIER - GSM : 0493/71 88 77 - E-mail : pierre.wattier@minfin.fed.be

* HUY

Patrick MASSIAS - GSM : 0494/24 99 56 - E-mail : patrick.massias@minfin.fed.be

* LIEGE

Agnès PIEYNS - GSM : 0496/03 31 35 - E-mail : agnes.pieyns@cgspacod.be

* LUXEMBOURG

Laurence MAZZOCCO - GSM : 0495/28 93
69 - E-mail : laurence.mazzocco@minfin.fed.be

* MONS

Olivier HORMAN - GSM : 0474/99 43 27 - E-mail : olivier.horman@minfin.fed.be

* NAMUR

Christian DEFAUX - GSM : 0471/26 43 06 - E-mail : christian.defaux@minfin.fed.be

* VERVIERS

Martine FOULON - GSM : 0498/31 42 40 - E-mail : martine.foulon@minfin.fed.be

* WELKENRAEDT

Frédéric GUIOT - GSM : 0475/37 87 55 - E-mail : frederic.guiot@minfin.fed.be

N'oubliez pas, pour vos envois de courriels, la mention « SYND » en objet.

Traitement de vos données personnelles

Déclaration de confidentialité consultable sur

<https://www.cgsp.be/politique-de-confidentialite/>

Adresse où écrire si vous ne consentez plus à l'utilisation de vos données : C G S P A l'attention du Président - Place Fontainas 9-11 1000 Bruxelles Ou info@cgsp.be.

Restons mobilisés camarades et ne lâchons rien !

Ensemble, on est plus forts !

D'autres questions ? Contactez l'équipe Finances de la CGSP AMiO Finances
finances.AMiO@cgspacod.be